

DEPARTEMENT  
DU PAS-DE-CALAIS

=====

ARRONDISSEMENT  
de BOULOGNE SUR MER

=====

CANTON  
de DESVRES

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

MAIRIE DE CREMAREST

4, PLACE - 62240

Tél. : 03 21 91 70 57

Télécopie : 03 21 87 69 02

Mail : [communedecremarest@wanadoo.fr](mailto:communedecremarest@wanadoo.fr)

*Le 10 juillet 2020*

## AVIS A LA POPULATION

*Madame, Monsieur*

Les arbres, les haies et les buissons qui bordent et empiètent sur l'emprise des voies communales créent un danger pour la sécurité routière en ne garantissant pas la sûreté, la visibilité et la commodité du passage de tout véhicule.

Ainsi, le développement incontrôlé de la végétation et des arbres morts (frênes, etc...) entrave la circulation et mettent en péril les câbles électriques et téléphoniques desservant les propriétés voisines.

Afin d'éviter des accidents, la commune rappelle aux propriétaires ou locataires qu'il est **obligatoire de procéder à l'élagage des haies, à l'abattage des arbres morts et au ramassage des coupes réalisées**, au droit de l'alignement.

Je compte sur votre compréhension pour la sécurité et la sérénité de tous, de bien vouloir procéder **dans les meilleurs délais** à ces travaux conformément à la législation en vigueur (article : L 2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Vous remerciant à l'avance, je vous prie de d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

Claude PRUDHOMME